

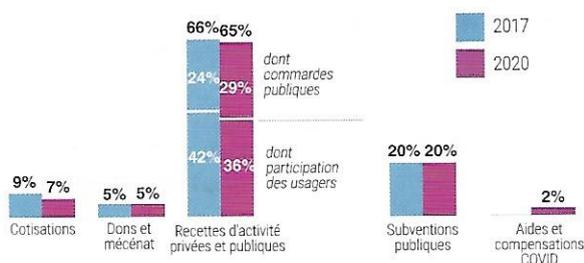
## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES RESSOURCES

Les associations vivent majoritairement de financements liés à leur activité ; les recettes d'activité peuvent avoir une origine privée – il s'agit pour l'essentiel de ventes aux usagers - ou publique, résultant principalement de ventes de prestations aux collectivités publiques et de participations aux prix de journée. **Les recettes d'activité représentent ensemble en 2020 65 % des ressources des associations.** Les subventions publiques soutiennent les budgets associatifs à hauteur de **20 %**. Les cotisations, qui constituent la ressource la plus fréquente mais surtout la plus importante des associations sportives, culturelles et de loisirs alimentent les budgets associatifs à hauteur de **7 %** du financement total. **Les dons et le mécénat ne représentent qu'une part limitée des ressources (5 %)**, ils sont cependant très importants pour les associations qui en bénéficient, notamment les associations humanitaires et dans une moindre mesure les associations de défense des droits et des causes.



La crise a eu un impact sur l'origine des ressources. La forte croissance des ventes aux usagers avait eu pour effet sur le long terme d'augmenter la part relative des financements privés (cotisations, dons, ventes aux usagers) dans les budgets associatifs, au point que ceux-ci étaient devenus largement majoritaires dans les budgets (55,5 %). Ils n'en représentent plus que 47,5 % en 2020, **le financement public redevenant majoritaire (52,5 %)** dans le financement total du secteur associatif.

### Évolution de la structure des ressources de 2017 à 2020



Les interruptions d'activité résultant de la crise sanitaire ont impacté la nature et l'origine des ressources des associations en 2020 et infléchi les tendances d'évolution observées sur une longue période. Et en premier lieu la **tendance croissante des associations à tirer leurs ressources des recettes d'activité** : leur part dans les budgets était en effet croissante depuis au moins deux décennies, sous l'effet d'un double processus de croissance de la part des ventes aux usagers et de transformation des subventions publiques en commandes publiques. Les recettes d'activité sont restées stables en 2020 : elles se situent en effet à un niveau proche (65 %) de celui observé en 2017 (66 %), date de la précédente édition de l'enquête Paysage associatif. La baisse importante des ventes aux usagers en 2020, consécutive aux interruptions d'activité, a été compensée par une augmentation des commandes publiques résultant du surcroît d'activité des associations des secteurs humanitaire, d'action sociale et de santé dont les ressources sont composées pour une large part de commandes publiques.

La part des subventions publiques, en baisse régulière et importante sur le long terme, est restée en 2020 à son niveau relatif de 2017 (20 %). Les collectivités publiques ont en effet fréquemment été amenées à **maintenir leurs subventions aux associations malgré les interruptions d'activité** afin de prévenir des dissolutions d'associations.

### Un impact de la crise amorti par les dispositifs de soutien public et par le recours au télétravail

Le budget cumulé du secteur associatif en 2020, première année de la pandémie, enregistre une baisse de **3,4 %** comparativement à l'année précédant la crise sanitaire. L'année 2021 marque en revanche un rebond de ce budget à **124 Mds d'euros**, en croissance de **9,2 %** comparativement à l'année 2020.

### Évolution du budget cumulé des associations de 2013 à 2021, en milliards d'euros courants



Le volume de l'emploi salarié et par voie de conséquence celui du budget cumulé des associations a été, comparativement au reste du secteur privé, faiblement impacté par la crise sanitaire. **7 %** des associations employeuses indiquent avoir dû procéder à des suppressions d'emploi. **Cette résistance de l'emploi salarié** a plusieurs explications parmi lesquelles le rôle des dispositifs de soutien public fortement mobilisés par les associations et le recours au télétravail pour les salariés, pratiqué par 69 % des associations employeuses. **35 %** des associations employeuses ont en outre dû puiser dans leurs réserves pour traverser la crise.